

I. Résumé

Les populations de l'Est de la République Démocratique du Congo, durement touchées par des années de guerre, ont enduré en 2006 et 2007 encore plus de conflits armés, accompagnés de violations du droit international. Des agressions effroyables à l'encontre des civils—à savoir des meurtres, des viols généralisés et le recrutement forcé ainsi que l'utilisation d'enfants soldats—se sont multipliées, après des accords politiques qui étaient censés mettre un terme à ces exactions. Des centaines de milliers de personnes ont été déplacées et ont dû abandonner leurs foyers au cours des 10 derniers mois. Les forces coupables d'exactions n'ont pas été désarmées, mais elles ont au contraire consolidé leur autorité.

Le gouvernement congolais, soutenu par la communauté internationale, a essayé plusieurs solutions à court terme pour résoudre le conflit, mais sans s'attaquer à ses causes sous-jacentes. L'incapacité de l'Etat à protéger ses citoyens contre les agressions, les prétentions des groupes armés à contrôler des parties du territoire et à exploiter ses richesses, et l'impunité presque totale dont bénéficient les auteurs de crimes, rien de tout cela n'est résolu.

A la suite des combats en août 2007 entre les troupes de l'armée congolaise et les soldats renégats sous le commandement de l'ancien général Laurent Nkunda, les dirigeants des Nations Unies et les représentants des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de la France, de la Belgique et de l'Afrique du Sud ont reconnu les risques d'un conflit élargi et se sont engagés à trouver des solutions politiques à la crise. Mais même alors que les parties sont tombées d'accord pour recourir à un envoyé spécial afin de faciliter les discussions entre le Président congolais Joseph Kabila et Nkunda, Kabila a donné des indications qu'il était déterminé à poursuivre une action militaire contre Nkunda.

Un cycle précédent d'affrontements entre les forces de Nkunda et l'armée congolaise était censé avoir pris fin avec un accord facilité par le Rwanda début 2007 portant sur l'intégration de leurs forces, mais cet accord s'est effondré en quelques mois.

La politique du gouvernement à l'égard d'un deuxième groupe armé, les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), a aussi suivi un cours déroutant et contradictoire, l'armée soutenant parfois, et parfois attaquant ce groupe composé en grande partie de combattants rwandais. Les FDLR ont apparemment pour but le renversement du gouvernement actuel du Rwanda, mais ces dernières années ses membres se sont davantage attaqués aux civils congolais qu'ils ne s'en sont pris à l'armée rwandaise.

Les configurations changeantes du conflit l'année dernière ont vu de différentes façons toutes les forces lutter les unes contre les autres : les forces de Nkunda luttant contre l'armée congolaise, les FDLR luttant contre l'armée congolaise, et les forces de Nkunda, sous l'autorité de l'armée congolaise dans les « brigades mixées » et séparément, luttant contre les FDLR. Bien que les crimes commis par toutes les parties aient constitué des violations du droit international humanitaire, pratiquement aucun n'a fait l'objet d'une enquête et encore moins de réelles poursuites.

Sous-jacente au conflit militaire, il y avait une lutte pour le contrôle d'une des plus riches régions du Congo. Nkunda, qui revendiquait la direction politique de son propre mouvement, le Congrès National pour la Défense du Peuple (CNDP), a mis en place une administration parallèle dans des parties du Nord-Kivu, installant ses partisans dans les services administratifs, de la police et du renseignement.

Les FDLR, moins centralisées et plus éparpillées géographiquement que le CNDP, ont eu moins de prétentions au contrôle administratif, mais elles ont cependant exercé leur domination politique dans des parties substantielles du Nord-Kivu. Elles ont cherché à tirer profit de l'exploitation des ressources locales, taxant le commerce et extorquant des marchandises aux Congolais vivant à proximité de leurs bases.

Le combat pour le Nord-Kivu a été aggravé par des hostilités ethniques, Nkunda et son mouvement étant identifiés aux Tutsis, tandis que beaucoup d'autres habitants du Nord-Kivu, ainsi que la plupart des combattants des FDLR, étaient Hutus. Aussi bien les Tutsis que les Hutus se souvenaient des discriminations et des violences antérieures contre les membres de leur groupe ethnique, au Congo et dans les pays

voisins au Rwanda et au Burundi. Les deux groupes exprimaient la nécessité de se protéger l'un de l'autre.

Le Rwanda, une force majeure dans l'Est du Congo, a régulièrement exprimé son soutien à Nkunda, disant qu'il jouait un rôle vital dans la protection des Tutsis au Nord-Kivu. A l'occasion, certains fonctionnaires rwandais ont autorisé Nkunda à recruter de nouveaux combattants, y compris des enfants, au Rwanda même.

De nouveaux combats, qu'ils impliquent deux parties ou toutes les trois, ne peuvent que générer de nouveaux crimes contre les civils. Une action politique est à mener de toute urgence pour résoudre les problèmes fondamentaux que sont la protection de tous les citoyens congolais, et la justice rendue pour tous les crimes effroyables du passé. Il est clair qu'à défaut d'une volonté politique permettant de traiter ces problèmes cruciaux, ce sont les populations du Nord-Kivu qui souffriront le plus.

II. Recommandations

Au gouvernement congolais

- Avec l'assistance des enquêteurs de la MONUC sur les droits humains, donner des directives au personnel chargé de faire appliquer la loi pour mener des enquêtes détaillées, impartiales et dignes de foi sur les graves violations du droit humanitaire national et international commises au Nord-Kivu par toutes les parties. S'assurer que les auteurs de ces violations rendent compte de leurs actes dans des procès qui respectent les règles internationales de procès équitables.
- Fournir un soutien logistique et politique complet aux systèmes judiciaires militaire et civil. S'assurer qu'aucune amnistie n'est accordée en cas de violation grave du droit international humanitaire. S'assurer que les fonctionnaires sont correctement formés pour s'occuper des survivantes des violences sexuelles, y compris les femmes et les enfants, et que des fonctionnaires femmes sont recrutées, formées et déployées pour ce genre d'enquêtes et pour d'autres.
- Donner des directives aux commandants militaires pour qu'ils s'emploient avec la MONUC à garantir la sécurité des civils, en particulier en cas d'éventuelles nouvelles opérations militaires.
- Donner des directives aux commandants militaires pour qu'ils appliquent immédiatement les ordres de retirer tous les enfants des unités militaires et de les rendre à la vie civile, et de donner aux adultes qui ont été recrutés avant l'âge de 18 ans le choix de partir. Avec l'assistance des partenaires internationaux, préparer la réintégration de ces personnes dans la vie civile. Arrêter et traduire en justice les responsables du recrutement d'enfants de moins de 18 ans.
- Donner des directives aux services militaires et civils pour qu'ils coopèrent pleinement avec les efforts des agences de l'ONU, la MONUC, et autres

partenaires internationaux pour empêcher les crimes de violence sexuelle, pour poursuivre les auteurs de ces crimes et pour apporter toute l'aide nécessaire aux survivantes de ces crimes.

- Fournir un soutien matériel et financier adéquat aux membres des forces armées, et s'assurer que les soldats et officiers de police reçoivent réellement un tel soutien. Donner des directives aux commandants pour qu'ils fassent appliquer les lois contre le pillage et le saccage de la propriété civile.
- Poursuivre les efforts pour créer une armée pleinement nationale, garantissant que tous les membres des forces armées bénéficient de protections et de droits égaux, quelle que soit leur appartenance ethnique.
- Mettre en place un système efficace pour vérifier les candidatures à l'intégration dans l'armée nationale, afin de garantir que les individus accusés de violations graves des droits humains ne sont pas intégrés, tant que les accusations portées contre eux n'ont pas fait l'objet d'enquêtes. Les personnes convaincues de violations graves des droits humains devraient être remises au système judiciaire criminel et ne devraient pas être admises à l'intégration dans l'armée.
- Rétablir pleinement le fonctionnement de l'Etat, à savoir la police, le renseignement et l'imposition, dans les zones contrôlées maintenant par des forces hors-la-loi fidèles à Laurent Nkunda ou par les FDLR et autres groupes combattants.
- Encourager le dialogue entre les parties en conflit dans les Kivus en garantissant la participation des femmes et des organisations de femmes. Dénoncer tous les discours haineux, tout spécialement s'ils sont le fait de fonctionnaires, et s'assurer que les citoyens de tous les groupes sont traités avec un égal respect par tous les agents du gouvernement.

A la MONUC

- Dénoncer publiquement les violations du droit international humanitaire et des droits humains, à savoir les agressions contre des civils, les violences sexuelles, ainsi que le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats. Soutenir pleinement toutes les enquêtes sur de telles violations et rendre publics leurs résultats.
- Continuer à faire de la protection des civils la priorité des opérations de maintien de la paix au Nord-Kivu et élaborer des plans détaillés sur la façon dont les mesures de protection seront mises en œuvre. Augmenter le nombre de bases mobiles dans les zones affectées par les récents conflits et mettre en place des patrouilles fréquentes, et affecter des officiers de protection dans les zones où les civils sont en danger, de façon à faciliter une réponse rapide en cas de besoin.
- Coopérer pleinement avec les autres agences de l'ONU, les agences gouvernementales congolaises, ainsi que les ONG nationales et internationales pour apporter les plus grandes protection et assistance possibles aux enfants soldats et à toutes les personnes menacées ou survivantes de crimes de violence sexuelle.
- Eviter toute apparition publique aux côtés de personnes accusées d'être impliquées dans des violations graves des droits humains, qui pourrait suggérer une approbation par la MONUC de la conduite de ces personnes.

Au gouvernement du Rwanda

- Mettre un terme à tout recrutement militaire d'enfants et d'adultes dans les camps de réfugiés congolais au Rwanda et coopérer pleinement avec l'UNHCR dans cet effort. Arrêter et traduire en justice les auteurs de telles activités.

Aux forces de Laurent Nkunda

- Cesser toutes les attaques contre des civils. Remettre aux autorités judiciaires appropriées de l'armée congolaise tous les soldats de l'armée

nationale s'étant rendus coupables de telles attaques, et exiger des comptes à tout autre membre de vos forces qui pratique de telles attaques.

- Arrêter immédiatement tout recrutement d'enfants de moins de 18 ans, libérer tous les enfants se trouvant actuellement dans vos rangs et les remettre aux agences appropriées de protection de l'enfant, et donner aux adultes qui ont été recrutés avant l'âge de 18 ans le choix de partir. Coopérer pleinement avec les mesures permettant la réhabilitation et la réintégration des anciens enfants soldats.

Aux FDLR

- Cesser toute attaque à l'encontre de civils et exiger des comptes à tout membre des FDLR qui commet de telles attaques.
- Arrêter immédiatement tout recrutement d'enfants de moins de 18 ans, libérer tous les enfants se trouvant actuellement dans vos rangs et les remettre aux agences appropriées de protection de l'enfant, et donner aux adultes qui ont été recrutés avant l'âge de 18 ans le choix de partir. Coopérer pleinement avec les mesures permettant la réhabilitation et la réintégration des anciens enfants soldats.

A l'UNHCR

- En collaboration avec les autorités rwandaises, mettre en œuvre immédiatement les mesures pour faire cesser le recrutement militaire d'enfants et d'adultes dans les camps de réfugiés congolais au Rwanda.
- Avant la signature de tout accord pour aider au retour au Congo des réfugiés depuis le Rwanda, établir des critères garantissant que tous les retours sont volontaires et sûrs, dans le respect des meilleures pratiques et du droit international relatif aux réfugiés.

A la communauté internationale

- Augmenter les pressions diplomatiques et apporter tout le soutien nécessaire aux tentatives de résolution de la crise au Nord-Kivu, en évitant tout autre opération militaire.
- S'assurer que l'envoyé spécial proposé pour l'Est du Congo met au point des mesures concrètes pour traiter les atteintes aux droits humains et le devoir de rendre des comptes pour les crimes passés.
- Soutenir le gouvernement congolais dans ses efforts pour favoriser le devoir de rendre des comptes et pour mettre un terme à l'impunité dans les cas de violations graves du droit national et international humanitaire. Au moment de définir l'aide apportée au gouvernement congolais, prendre en compte les efforts réalisés dans ce domaine, ainsi que d'autres améliorations plus générales de la gouvernance.
- Aider les forces armées congolaises à mettre en œuvre un processus de vérification pour s'assurer que des personnes convaincues de violations graves des droits humains ne sont pas intégrées dans l'armée, mais sont au contraire remises au système judiciaire criminel.